

# **Les Barbares dans le *De gubernatione dei* : triple définition**

Marie-Claude L'Archer

## **Résumé**

*Le présent article parle des Barbares tels que Salvien de Marseille les percevait et comment il fit usage de cette thématique dans son *De gubernatione dei*, un traité visant à faire l'apologie de la Providence divine, dont doutaient les Romains chrétiens, en raison des victoires répétées des Barbares sur les Gallo-romains du V<sup>e</sup> siècle ap. J-C. L'article démontre dans un premier temps l'importance de l'étude de Salvien de Marseille comme source sur la perception des Barbares dans l'Antiquité tardive, pour ensuite établir les définitions du mot « **Barbare** » employées par Salvien, révélant notamment que celui-ci alterne, au fil de son propos, entre trois définitions différentes. En dernier lieu, cet article démontre quel était l'objectif visé par le discours de Salvien sur les Barbares dans le *De gubernatione dei*.*

## **Salvien de Marseille et le *De gubernatione dei***

Bien que le *De gubernatione dei* ait fait l'objet de plusieurs éditions et traductions depuis l'*editio princeps* de Pierre Pithou en 1580, cet ouvrage a été peu étudié et son auteur, Salvien de Marseille, est demeuré jusqu'à la fin XX<sup>e</sup> siècle un auteur d'importance mineure<sup>1</sup>. Ce n'est que dans la dernière décennie que se sont multipliées mentions et citations de Salvien dans de nombreux ouvrages généraux sur l'Antiquité tardive<sup>2</sup>, de même que dans des livres traitant de sujets plus spécifiques<sup>3</sup>, tant est large l'éventail des thématiques qu'aborde Salvien dans son *De gubernatione dei* : philosophie, morale, histoire, droit, vie civique et fiscalité n'en sont que quelques exemples. Par-dessus tout, Salvien de Marseille est une source importante sur les Barbares<sup>4</sup> au V<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>. Son point de vue à leur sujet est unique, en ce qu'il leur est particulièrement favorable, comme nous le verrons plus loin.

Salvien de Marseille vécut et exerça la prêtrise à une période charnière de l'histoire<sup>6</sup>. Il émigra de sa région natale des alentours de Trèves<sup>7</sup>, probablement en raison de la troisième destruction de cette ville par les Goths en

418-420 ap. J.-C.<sup>8</sup> Salvien fut témoin des transformations qui s'opérèrent dans l'Occident romain au V<sup>e</sup> siècle, puisqu'à l'époque où il rédigea son *De gubernatione dei*, soit entre 441 et 450 ap. J.-C.<sup>9</sup>, divers peuples barbares s'étaient installés en Gaule<sup>10</sup> : les Wisigoths occupèrent l'*Aquitania Secunda* dès 418 ap. J.-C., les Burgondes s'établirent en Savoie à partir de 443, et deux groupes d'Alains s'implantèrent, l'un dans la région d'Orléans, l'autre dans les *agri deserti* autour de Valence en 440<sup>11</sup>.

Le *De gubernatione dei* témoigne du contact de deux mondes, mais ce qui fait l'originalité de cette œuvre et en constitue l'intérêt principal, c'est que le prêtre y tire des conclusions différentes de la majorité de ses contemporains au sujet des Barbares : contrairement à Orose et saint Augustin notamment, qui voyaient dans les invasions barbares une épreuve envoyée par Dieu<sup>12</sup>, il semble que Salvien se soit résigné aux changements de la réalité politique. Salvien avait un sens aigu des transformations qui avaient lieu dans la société gallo-romaine : « [...] l'État romain – déjà mort ou en tout cas rendant son dernier souffle là où il paraît encore vivant<sup>13</sup> ». Pour Salvien de Marseille, le passage de la Gaule au pouvoir séculier des États barbares ne signifiait aucunement la fin du monde, et son propos, bien que fortement religieux, n'a aucune teneur eschatologique. Salvien aurait-il entrevu une coexistence possible avec les Barbares comme Orose<sup>14</sup> l'avait envisagée avec les Wisigoths? Selon Hervé Inglebert, la différence entre Orose et Salvien réside dans le fait que le premier croyait possible une collaboration au sein de l'Empire romain alors que Salvien aurait compris que cela ne pouvait se produire qu'au sein d'États barbares<sup>15</sup>. La situation avait assez évolué entre l'époque d'Orose<sup>16</sup> et celle de Salvien pour que l'opinion de ce dernier diffère sensiblement quant aux possibilités de survie de l'Empire romain d'Occident<sup>17</sup>.

Bien que la propagande impériale eût toujours fait état de victoires et d'alliances lorsqu'il y avait confrontation avec les Barbares ou invasion de leur part, les Gallo-Romains étaient sans doute de moins en moins dupes de l'état réel de l'Empire romain d'Occident. Il devenait clair que même si l'on appelait toujours *foederati* les peuples qui s'installaient en sol gaulois, les conditions d'alliance n'étaient plus dictées par les seuls Romains. Les Barbares, désormais en position de force, avaient des exigences dont le pouvoir impérial devait tenir compte. Salvien fit preuve à cet égard d'une admirable perspicacité, écrivant au sujet des tributs versés par l'État romain aux Barbares : « Les ennemis nous vendent la jouissance de la lumière : notre salut est devenu un commerce! Malheureux, à quelle extrémité nous voilà réduits! Et nous rendons grâces aux Barbares, à qui nous achetons nos propres personnes! [...] Par-dessus le marché nous nous rendons ridicules :

nous appelons un présent cet or que nous payons, nous appelons un don ce qui n'est qu'un prix [...]<sup>18</sup>.»

Malgré le fait que Salvien se soit montré lucide quant au sort de l'État romain, il ne faudrait pas en conclure pour autant qu'il s'agissait pour lui d'une préoccupation primordiale : il apparaît clairement à la lecture de ses écrits qu'il se soucie bien davantage de considérations spirituelles que des événements politiques du siècle. Le prêtre de Marseille envisage le passé et le présent du point de vue de la vie morale des chrétiens dont il avait la responsabilité. Le passé sert d'exemple, comme on le voit dans les passages où il rend hommage à la vie austère et pieuse des anciens Romains<sup>19</sup>, ce qui n'est pas sans rappeler la vie ascétique à laquelle Salvien espérait convertir ses contemporains. L'avenir terrestre ne revêt pas d'importance particulière pour lui, puisque le seul futur qu'il évoque dans ses écrits est celui du jugement divin après la mort<sup>20</sup>.

Dans la vision de Salvien de Marseille, les victoires successives des Barbares sur les Romains indiquaient hors de toute doute que Dieu était désormais du côté des premiers, et ce, parce qu'ils étaient plus vertueux : « Et quel espoir, je le demande, peut-il rester à l'État romain, quand les Barbares sont plus purs et plus chastes que les Romains? Mais ce que je dis est trop faible. Quel espoir de vie et de pardon, je le demande, pouvons-nous avoir devant Dieu, lorsque nous voyons la chasteté dans les Barbares et que nous ne sommes pas chastes comme eux<sup>21</sup>? » Saint Augustin n'aurait jamais accepté une telle prise de position en faveur des Barbares, qui n'étaient pour lui que l'instrument de Dieu dans le châtiment infligé aux chrétiens ou les épreuves qu'il envoyait pour éprouver leur foi et épurer leurs coeurs. Augustin aurait pu donner son assentiment à la partie du raisonnement de Salvien voulant que les malheurs du temps soient dus à la déchéance des mœurs romaines, mais non à l'affirmation d'une quelconque supériorité morale des Barbares<sup>22</sup>.

### **Les Barbares dans le *De gubernatione dei* : une triple définition**

Comme Alain Chauvet l'a amplement démontré<sup>23</sup>, il est impossible de donner une définition du mot « Barbare » qui convient à tous les auteurs anciens. Le sens en a varié d'une époque à l'autre, d'un lieu à l'autre, d'un écrivain à l'autre, en fonction du contexte politique, social et religieux. Les Barbares étant l'un des thèmes importants du *De gubernatione dei*, il est fondamental de définir avec précision ce que Salvien entendait par ce mot. Bien que David Lambert ait récemment traité de la question des Barbares

dans le *De gubernatione dei*, dans un article auquel nous adhérons à tous points de vue<sup>24</sup>, celui-ci a scrupuleusement évité de définir ce qu'étaient les Barbares pour Salvien, disant plutôt que « *I believe that most or all barbarian groups were peoples who originated outside the Empire and had their own sense of ethnic identity, as argued by Heather 1996*<sup>25</sup> ». Même s'il est adéquat de dire que chaque groupe ethnique avait une définition de sa propre identité, cela n'exclut pas la possibilité de définir ce que Salvien de Marseille entendait, lui, par « Barbare ». Il importe seulement de garder à l'esprit que le point de vue de Salvien n'est en aucun cas objectif et qu'il n'est certainement pas représentatif de la vision que les individus ainsi qualifiés avaient d'eux-mêmes, étant au contraire la perception d'un « observateur » externe.

Nous avons relevé que dans le *De gubernatione dei*, le mot « Barbare » désigne des individus différents selon le contexte où il est employé. On y rencontre trois types de Barbares : le plus fréquent est celui où le Barbare se définit en fonction de ses origines territoriales, désignant les non-Romains venus d'au-delà des frontières du Rhin et du Danube. Cette définition du Barbare est celle qui revient le plus souvent dans le *De gubernatione dei*<sup>26</sup>.

Un autre type de Barbare mentionné dans le *De gubernatione dei* est représenté par Urie le Hittite<sup>27</sup>, personnage dont Salvien tire l'exemple de l'Ancien Testament<sup>28</sup>. Urie était stigmatisé en raison de ses origines ethniques et, bien que faisant partie intégrante du peuple d'Israël par sa fonction de soldat et par son mariage avec une femme israélite, il fut toujours perçu comme « autre » par la société juive de son époque. Urie combattit et mourut pour l'armée d'Israël, mais cela ne suffit jamais à faire de lui un Israélite. Pour l'auteur (ou les auteurs) du récit biblique, il est Urie le Hittite; pour Salvien, il est Urie le Barbare. Le sacrifice de sa vie au service du roi d'Israël ne fit jamais de lui Urie l'Israélite. Dans la majorité des cas où le mot « Barbare » apparaît dans le *De gubernatione dei*, Salvien désigne l'« autre » avec comme point de référence l'ensemble des Romains chrétiens dont il faisait lui-même partie. Dans le passage que nous venons de mentionner, l'« autre » était défini en fonction d'un point de référence différent : Urie le Hittite, Urie le Barbare, est « autre » par rapport aux Juifs de l'époque du roi David, un millénaire avant l'ère chrétienne. Le Hittite est le Barbare du Juif, tout comme l'Alain, le Gépide ou l'Alaman sont les Barbares des Romains au temps de Salvien<sup>29</sup>. La situation d'Urie n'est pas sans rappeler celle de nombreux soldats goths, francs ou alamans, engagés dans l'armée romaine. Ils apprenaient le latin, s'intégraient à la culture romaine, épousaient des femmes romaines, mais étaient toujours stigmatisés en raison de leurs origines. Les sources nous donnent quelques exemples d'enfants de ces couples mixtes, l'un des plus célèbres étant Stilichon, fils d'un général de cavalerie

vandale et d'une mère romaine, dont la carrière compta plusieurs postes prestigieux à la cour de Théodore I<sup>e</sup><sup>30</sup>. Bien que de tels individus fussent tout à fait intégrés à la société romaine, ils faisaient souvent l'objet de propagande anti-barbare. Les auteurs anciens, qui leur étaient défavorables, ne manquaient pas de souligner leurs origines, et le soupçon qu'ils eussent pu se retourner contre les Romains, en faveur des Barbares, demeurait toujours au-dessus de leur tête comme une épée de Damoclès<sup>31</sup>.

Le troisième et dernier type de Barbare mentionné par Salvien est formé par les Bagaudes. Ceux-ci se distinguent des groupes nommés précédemment par leur composition : les Bagaudes étaient pour la plupart d'origine romaine. Nous les connaissons au V<sup>e</sup> siècle comme des bandes de paysans armés et de bandits qui se rebellèrent à différentes reprises contre l'oppression dont ils étaient l'objet de la part des propriétaires terriens et du système fiscal de l'Empire romain<sup>32</sup>. Pourquoi Salvien inclut-il les Bagaudes parmi les Barbares alors qu'il s'agit principalement de citoyens romains ? Sans doute parce que les Bagaudes étaient connus pour les razzias qu'ils menaient contre les populations gallo-romaines, qui s'apparentaient aux raids lancés par les Barbares, faisant d'eux les ennemis de leurs propres compatriotes. Pour les populations locales, le nom des Bagaudes, synonyme de pillage et destruction, était tout aussi terrifiant que ceux des Barbares venus d'au-delà du Danube et du Rhin<sup>33</sup>.

### **Les Barbares dans le *De gubernatione dei* : un argument dans la rhétorique de Salvien**

Alors que dans certains passages, Salvien identifie une communauté barbare précise<sup>34</sup>, dans de nombreux cas, il utilise le seul mot « Barbare(s) », confondant les groupes ainsi désignés dans un ensemble culturel indifférencié, comme lorsqu'il parle des vices dont les Barbares ne sont point souillés<sup>35</sup>. Il n'y a plus, dans cette appellation de Barbares, ni Francs, ni Huns, ni Vandales. Il n'y a même plus la séparation religieuse entre païens et hérétiques que Salvien établit dans d'autres passages<sup>36</sup>. Ces peuples barbares sont dépouillés de toute identité propre, ils ne sont qu'un exemple, un faire-valoir de l'argumentation de Salvien. Il faut en effet mentionner que le *De gubernatione dei* n'est pas à prime abord une discussion sur les Barbares, même si ces derniers sont omniprésents dans les livres IV à VIII. Le but de Salvien, en rédigeant le *De gubernatione dei*, est de faire l'apologie de la Providence divine contre les Romains chrétiens qui, devant les victoires répétées des Barbares<sup>37</sup>, doutaient que Dieu fût au contrôle des événements. L'argumentation basée sur les vertus des Barbares y est un outil servant sa

rhétorique. G. Lagarrigue avait fait remarquer que lorsque Salvien souhaite dénoncer un vice chez les Romains, il utilise la comparaison<sup>38</sup>. Nous ajouterons qu'il s'agit d'une comparaison d'un type bien précis. Salvien excuse l'inférieur au détriment du supérieur envers lequel il ne ménage aucune critique<sup>39</sup>, suivant ce principe qu'il énonce : « La faute est plus criminelle quand la condition du fautif est plus honorable; plus le personnage est élevé, plus son péché suscite l'antipathie<sup>40</sup>. »

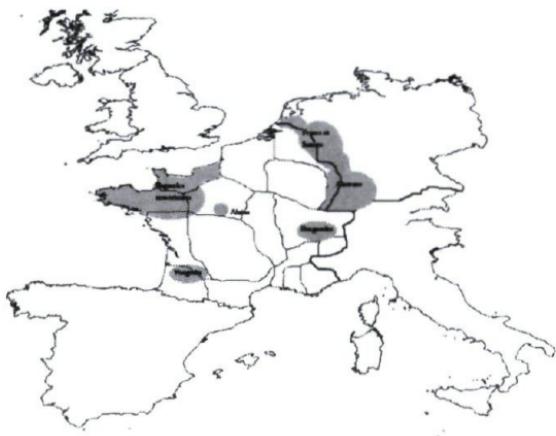
Salvien joue la carte de la comparaison, une comparaison qui n'a pas manqué de choquer plus d'un de ses contemporains. Mais il ne craignait pas la désapprobation, comme il l'affirme lui-même : « [...] je me préoccupe d'être utile dans mes écrits, plus que de provoquer des applaudissements. Ce ne sont pas les vains ornements du siècle que je cherche à faire louer en moi, mais l'effet salutaire de la vérité; je veux que mes faibles écrits ne soient pas des cajoleries mais des remèdes, qu'ils soient plus utiles à des âmes malades qu'agréables à des oreilles d'oisifs<sup>41</sup> ». Salvien était conscient que son propos sur les Barbares était dérangeant, et c'est précisément le but qu'il poursuivait<sup>42</sup>. En comparant les Romains chrétiens aux Barbares hérétiques ou païens, il ne prétend aucunement comparer des égaux, comme le révèle ce passage : « Nous allons voir bientôt si nous sommes meilleurs que les Barbares; mais ce qui ne fait pas de doute, c'est que nous devons être meilleurs qu'eux, et que nous sommes pires si nous ne sommes pas meilleurs, par le simple fait que nous devons être meilleurs<sup>43</sup>. » Chez les Romains, comme dans toute grande civilisation, l'habitude de se comparer favorablement avec les peuples voisins, considérés barbares, en les regardant tour à tour avec condescendance, dégoût ou suspicion, permet de se définir comme supérieur<sup>44</sup>. Salvien lui-même n'échappa pas à ce type de jugement, même s'il apparaît par ailleurs favorable aux Barbares. Le but de la comparaison qu'il effectue est de piquer l'orgueil des Romains chrétiens qui se croient meilleurs, de leur démontrer qu'ils ne sont pas ce qu'ils croient être afin de les conduire à la repentance et à un changement de vie. C'est dans cette perspective qu'il faut voir toute argumentation sur le thème des Barbares dans le *De gubernatione dei*.

\*\*\*

Au cours des pages qui précèdent, nous avons vu quelles caractéristiques de Salvien de Marseille et de son œuvre principale, le *De gubernatione dei*, font de lui un auteur incontournable pour l'étude des Barbares au cours de l'Antiquité tardive. Nous avons par la suite établi quels sont les trois sens que Salvien donne au mot « Barbare », désignant tantôt des individus selon leur origine géographique d'outre-Rhin et Danube, tantôt des individus étrangers par rapport au peuple d'Israël dont il tire des exemples à partir des

textes bibliques, ou encore des bandes armées s'attaquant aux populations locales et que l'on appelait Bagaudes. Nous avons rappelé, en outre, que le *De gubernatione dei*, bien qu'il traite longuement de la question des Barbares, demeure avant tout une apologie de la Providence divine, et nous avons établi que les Barbares y jouent le rôle de faire-valoir de l'argumentation, un élément de l'arsenal rhétorique de Salvien grâce auquel il met en comparaison des personnages plus élevés et d'autres plus humbles, au détriment des premiers qu'il attaque avec véhémence afin de les conduire à la repentance.

Plusieurs questions demeurent au sujet des Barbares dans le *De gubernatione dei*, notamment concernant l'occurrence des différents groupes barbares, Salvien alternant entre différents noms au fil de son traité, comme c'est le cas dans le court passage suivant : « Les Saxons sont cruels, les Francs perfides, les Gépides inhumains, les Huns impudiques [...] »<sup>45</sup>. Est-ce qu'une logique quelconque détermine les mentions de chaque groupe ou font-ils l'objet d'une utilisation aléatoire? Ayant répertorié leur apparition dans le *De gubernatione dei*, nous avons constaté que les Vandales sont ceux qui reviennent le plus souvent avec un total de 25 mentions dans toute l'œuvre, suivis des Goths avec 17 mentions<sup>46</sup>. Est-il possible d'expliquer pourquoi ces groupes en particulier reviennent plus souvent alors que d'autres groupes (les Alamans, les Maures, les Scythes et les Syriens) ne sont mentionnés qu'une seule fois chacun? Enfin et surtout, est-il possible de déterminer où Salvien exprime des lieux communs et où il exprime une opinion au sujet des Barbares qui soit vraiment la sienne?



**Figure 1 : Carte des Barbares en Gaule à l'époque de Salvien de Marseille**

## ACTES DU 9<sup>e</sup> COLLOQUE ÉTUDIANT DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

| Personnage «supérieur» dénoncé  | Personnage «inférieur» excusé   | Gens mariés   | Prostituées  |
|---|---|---|--|
| <b>Romains</b>  | <b>Barbares</b>   |   |  |
| «Pour moi, si vous exceptez ce petit nombre de Romains que je viens de citer, je prétends que tous, ou presque tous, mènent une vie plus coupable et plus criminelle que les Barbares.»<br><i>De gubern. IV, 63.</i>  | «Nous aimons l'impunité; les Goths la détestent; nous fuyons la punition: ils l'aiment. Chez eux la fornication est un crime et un danger: chez nous c'est un honneur.»<br><i>De gubern. VII, 24 b.</i>   | «Quel est celui que les impudiques servantes n'ont point considéré à juste titre comme leur amant ou leur mari? Ils étaient devenus, dit le Prophète, «comme des étoiles, à propos des femmes: chacun d'eux henrisait vers la femme de son voisin!»<br><i>De gubern. VII, 18.</i> | «Mais pourquoi parler de lupanar ? Je pense qu'un lupanar est moins criminel, car les prostituées qui y sont ne commettent jamais le pacte conjugal, et dès lors elles ne souillent pas ce qu'elles ignorent. Sans doute, elles sont sujettes aux abominations de l'impunité, mais elles ne sont pas cependant coupables d'adultère»<br><i>De gubern. VII, 15 b.</i>   |
| <b>Riches</b>   | <b>Pauvres</b>  | <b>Maitres/Nobles</b>   | <b>Esclaves</b>  |
| «Mais vous, vous méprisez le pauvre ! N'est-ce pas les riches qui grice à leur puissance vous opprimez ?»<br><i>De gubern. III, 52.</i>   | «Qui donc, à proximité d'un riche, n'a pas été réduit à la pauvreté, classé parmi les pauvres ? Car les empêtements des puissants font que les faibles perdent leurs biens et se perdent eux-mêmes avec leurs biens...»<br><i>De gubern. IV, 20 b.</i>  | «Qui parmi les nobles ou les riches a horreur des crimes? Pourtant je fais erreur: beaucoup les ont en horreur mais très peu les évitent. Ils abhorent chez les autres ce qu'ils admettent constamment chez eux»<br><i>De gubern. III, 54.</i>                                    | «Les servant es étaient forcées malgré elles d'obéir à des maîtres qui en étaient au dernier degré de l'impunité; la habricité des maîtres était une contrainte inéchappable pour elles. On peut donc imaginer quelle fange de salétés impudiques il y avait dans ces lieux où, sous des maîtres si impurs, les femmes n'étaient pas libres d'être chassées, quand bien même elles l'auraient voulu»<br><i>De gubern. VII, 20.</i> |
| <b>Catholiques</b>  | <b>Hérétiques/Pâtiens</b>   |   |  |
| «Parallèlement nous qui sommes appellés chrétiens et catholiques, si nous commettons quelque chose de semblable aux impuretés des Barbares, nous péchons plus gravement qu'eux. Le péché est plus affreux quand on fait profession de sainteté.»<br><i>De gubern. IV, 58 b.</i> | «Dans l'ensemble de tous les peuples barbares il y a deux catégories, les hérétiques et les païens. Si l'on se réfère par conséquent à la Loi divine, je dis que nous sommes meilleurs que tous les Barbares, sans comparaison possible. Quant à la vie et aux mœurs – je n'en afflige et je le déplore – nous sommes pires»<br><i>De gubern. IV, 61.</i> | «...C'est vrai que ce sont là les défauts des esclaves; mais les maîtres en ont de bien plus nombreux et de bien plus grands»<br><i>De gubern. IV, 13 b.</i>  | «Et d'abord les esclaves, s'ils sont voliers, sont peut-être poussés au vol par le dénuement...Ainsi l'indigence rend la faute elle-même moins coupable»<br><i>De gubern. IV, 14.</i>  |
| «Chez nous par conséquent, le titre de Chrétien est comme une parure d'or: si nous en usons indigneusement, il en résulte que nous sommes semblables à des porcs avec une décoration...»<br><i>De gubern. IV, 2.</i>  | «Et nous nous plaignons de l'iniquité de nos ennemis! Nous alléguons les parjures des Barbares païens! Qu'ils sont moins coupables de se parjurer par les démons que nous de nous parjurer par le vrai Dieu!»<br><i>De gubern. IV, 77.</i>  |   |  |

**Figure 2 : Usage de la comparaison dans le *De gubernatione dei***

**Occurrence des différents groupes barbares dans le *De gubernatione dei***

|                        | Nom du groupe<br>barbare | Références  | Nombre de<br>mentions |
|------------------------|--------------------------|---|-----------------------|
| Patens                 | Alains                   | IV,68; VII,64   | 2                     |
|                        | Alamans                  | IV,68   | 1                     |
|                        | Francs                   | IV,67; IV,68 (2 fois); IV,81; V,36;<br>VII,64   | 6                     |
|                        | Gépides                  | IV,67; IV,68; IV,81   | 3                     |
|                        | Hittites                 | II,16   | 2                     |
|                        | Huns                     | IV,67; IV,68 (2 fois); IV,81; V,36;<br>VII,39   | 6                     |
|                        | Maures                   | IV,81   | 1                     |
|                        | Saxons                   | IV,67; IV,81; VII,64  | 3                     |
|                        | Scythes                  | IV,81   | 1                     |
| Hérétiques<br>orientés | Syriens                  | IV,69   | 1                     |
|                        | Bagaudes                 | V,22; VI,24; VI,25; VI,26   | 4                     |
|                        | Goths                    | V,14; V,15; V,22; V,36; V,37; VII,24<br>(2 fois); VII,25; VII,38 (2 fois);<br>VII,39 (2 fois); VII,45; VII,47;<br>VII,49; VII,64; VII,107   | 17                    |
|                        | Vandales                 | V,14; V,15; V,36; VII,67; VII,26;<br>VII,27; VII,38 (2 fois); VII,45;<br>VII,46; VII,47; VII,49; VII,56;<br>VII,84; VII,86 (2 fois); VII,89;<br>VII,90; VII,91; VII,94; VII,95;<br>VII,96; VII,99; VII,100; VII,107 | 25                    |

**2 : Occurrence des mentions des différents groupes de Barbares  
dans le *De gubernatione dei*****Notes**

- 1 Adalbert Gauthier Hamman, « L'actualité de Salvien de Marseille. Idées sociales et politiques », *Augustinianum*, vol. 17, Rome, Institut Patristique Augustinianum, 1977, p. 381.
- 2 Voir, par exemple, James O'Donnell, *The Ruin of the Roman Empire : A New History*, New York, Harper Collins Publishers, p. 243, Adrian Goldworthy, *How Rome Fell : Death of a Superpower*, London, Yale University Press, p. 353, ou encore Stephen Mitchell, *A History of the Later Roman Empire : AD 284-641*, Malden, Blackwell Publishing, 2007, p. 222.

- 3 Voir, par exemple, Greg Woolf, *Becoming Roman : The Origins of Provincial Civilization in Gaul*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000. p. 17, ou encore Margaret Atkins, Robin Osborne, éd. *Poverty in the Roman World*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006. p. 162-182.
- 4 Bien que G. Lagarrigue se soit intéressé à la question des Barbares chez Salvien et ait présenté des conférences sur le sujet, les seules traces écrites qu'il nous en reste sont un compte rendu de deux pages. Voir Georges Lagarrigue, « L'opinion de Salvien sur les Barbares (*De gubernatione dei*). Interprétations actuelles », *Revue d'études latines*, vol. XLII, Paris, 1964, p. 70-71.
- 5 Le mot « Barbare » lui-même fait rarement l'objet d'une définition de la part des auteurs modernes dont il est le sujet principal (voir, par exemple, Peter Heather, *The Fall of the Roman Empire : A New History of Rome and the Barbarians*, New York, Oxford University Press, 2007, ou encore Patrick Geary, « Barbarians and Ethnicity », dans Glen Warren Bowersock, Peter Brown et Oleg Grabar éd., *Late Antiquity : A Guide to Postclassical World*, Cambridge, Harvard University Press, 1999). Toutefois, un point soulève la controverse concernant les Barbares; il s'agit de l'utilisation du terme « germanique » pour désigner certains groupes issus des régions au Nord du Rhin et du Danube (Alamans, Goths, Francs, Vandales, Suèves, etc.), en raison de l'interprétation abusive dont ce mot a fait l'objet de la part des nationalismes européens au cours des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles qui établissaient, notamment, une filiation artificielle entre les prétendus Germains de l'Antiquité et de la nation allemande, qui ne s'est constituée, en réalité, que plusieurs siècles plus tard (Pour le détail de l'argumentation, voir Patrick Geary, *The Myth of Nations : The Medieval Origins of Europe*. Princeton, Princeton University Press, 2002 ou encore Walter Goffart, *Barbarian Tides : The Migration Age and the Later Roman Empire*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 2006). Il est notoire que les présumés Germains n'utilisaient pas ce nom pour se définir eux-mêmes, mais que cette appellation leur a été conférée par les Romains (on retrouve une description des Germains à la fois chez Jules César dans sa *Guerre des Gaules* et chez Tacite dans sa *Germanie*). Les Germains ne formaient pas une entité sociale ou politique homogène, se considérant au contraire comme des groupes ou tribus distincts, qui combattaient aussi bien entre eux que contre les Romains.
- 6 Salvien naquit au plus tard au début des années 400 ap. J.-C. Nous savons par son biographe Gennade que Salvien était un vieillard vigoureux au moment où il rédige un chapitre en son honneur, à une date toutefois indéterminée à ce jour (voir à ce sujet Philippe Badot, « La notice de Gennade relative à Salvien », *Revue Bénédictine*, vol. 84, 1974, p. 352-366). L'abbé Trithème (1462-1516) affirme que Salvien « brilla, à l'époque de Zénon, en l'an 480 du Seigneur ». Nous ignorons, toutefois, quelles étaient ses sources et, par conséquent, sur quelle base il se permet de l'affirmer (voir également Philippe Badot et Daniel De Decker, « Salvien de Marseille : note critique », *Augustinianum*, vol. 38, Rome, Institut Patristique Augustinianum, 1998, p. 223-277).

- 7 Nous connaissons peu de choses sur la vie de Salvien. Il est généralement admis qu'avant de devenir prêtre à Marseille, Salvien séjournait pendant 15 ans au monastère de Lérins, un centre de la vie ascétique qui eut un rayonnement important sur le christianisme en Gaule et produisit plusieurs grands noms de la chrétienté du V<sup>e</sup> siècle (saint Honorat, qui en fut le fondateur, Vincent de Lérins, Eucher de Lyon et Hilaire d'Arles) et du VI<sup>e</sup> siècle (saint Patrick, qui évangélisa l'Irlande, et Jean Cassien). Voir François Paschoud « Les lettres en Gaule à la fin de l'Empire romain », *Antiquité Tardive*, vol. 1, 1993, p. 15-21.
- 8 Georges Lagarrigue, « Introduction », *Salvien de Marseille, Œuvres I*. Paris, Sources Chrétiennes n° 176, Éditions du Cerf, 1971, p. 10.
- 9 Georges Lagarrigue, « Introduction », *Salvien de Marseille, Œuvres II*, Paris, Sources Chrétiennes n° 220, Éditions du Cerf, 1975. p. 11-12.
- 10 Pour la répartition des différents groupes barbares en Gaule dans la première moitié du V<sup>e</sup> siècle, consulter la Carte 1.
- 11 Edward Arthur Thompson, *Romans and Barbarians : The Decline of the Western Empire*, Madison, University of Wisconsin Press, 1982, p. 23-24.
- 12 Augustin, *De civitate dei I*, 16.
- 13 *De gubernatione dei IV*, 30. Nous avons utilisé, pour la présente étude, la traduction de Georges Lagarrigue : *Salvien de Marseille, Œuvres II*, Paris, Sources Chrétiennes n° 220, Éditions du Cerf, 1975. Tous les passages cités dans le présent article sont issus de cette traduction.
- 14 Orose, *Histoires (contre les païens)*, VII, 41-42.
- 15 Hervé Inglebert, *Les Romains chrétiens face à l'histoire de Rome ; histoire, christianisme et romanité en Occident dans l'Antiquité tardive (III<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Institut d'études augustiniennes, 1996, p. 668.
- 16 Orose termina son *Historiarum adversum Paganos* en 416.
- 17 Il est essentiel de se rappeler que la notion de continuité de certaines composantes (culturelles, politiques, linguistiques, institutionnelles, religieuses, législatives) du monde romain ne nous est perceptible que grâce à une évaluation des événements *a posteriori*. Salvien ne pouvait en aucun cas être lui-même conscient de ces éventuelles continuités et met plutôt l'accent sur les ruptures, surtout en ce qui concerne l'État romain.
- 18 De gub. VI, 98 b-99.
- 19 *Ibid.* I, 10-12; V, 60.
- 20 Cette préoccupation est particulièrement perceptible à la lecture de l'*Ad Ecclesiam* (la seconde œuvre de Salvien en importance, parmi celles qui nous sont parvenues), où Salvien insiste sur la nécessité d'amasser des trésors dans le ciel et non sur la Terre, selon le précepte de l'Évangile de Matthieu 6 : 19-20.
- 21 *De gub.* VII, 107.
- 22 Inglebert, *loc. cit.*, p. 663.

- 23 Alain Chauvot, *Opinions romaines face aux barbares au IV<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.*, Paris, De Boccard, 1998.
- 24 David Lambert, « The Barbarians in Salvian's *De gubernatione dei* », *Ethnicity and Culture in Late Antiquity*, London, Classical Press of Wales, p. 103-115.
- 25 David Lambert, *Ibid.*, p. 113, note infrapaginale 4.
- 26 Par exemple, *De gub.* IV, 68 V, 36; VII, 24.
- 27 *De gub.* II, 14.
- 28 Voir récit biblique en II Samuel 12 : 9-12.
- 29 Georges Lagarrigue, *De gub.*, note infrapaginale, p. 172-173.
- 30 Peter Heather, *The Fall of the Roman Empire : A New History of Rome and the Barbarians*, New York, Oxford University Press, 2007, p. 215-227.
- 31 Le poète Cladien offre une vision particulièrement favorable de ce général dans son *Éloge à Stilichon*. Une vision plus modérée se trouve dans Zosime, *Histoire nouvelle*, VI. Rutilius Namatianus, pour sa part, décrit Stilichon en tant que traître dans son *De reditu suo*, 2, 39-60.
- 32 Peter Heather, *op. cit.*, p. 282-283.
- 33 *De gub.* V, 22.
- 34 Tous les passages où un groupe barbare précis est nommé dans le *De gubernatione dei* sont recensés dans le Tableau 3.
- 35 *De gub.* VI, 53.
- 36 En *De gub.* IV, 67, Salvien mentionne les groupes barbares païens : Saxons, Francs, Gépides, Huns, Alamans, Alains, Syriens, Maures et Scythes, commettant possiblement une erreur à l'endroit des Gépides, qui se seraient convertis à la foi arienne avec les Goths, sous le règne de Valens, si l'on en croit Jordanius (*Getica* 133). Au livre V, 5, Salvien écrit quels sont les Barbares hérétiques ariens, à savoir les Vandales et les Goths.
- 37 Encore faut-il nuancer ce propos, car les victoires barbares en batailles rangées sont rares, le phénomène de leur implantation dans l'Empire est complexe et progressif et n'a pas une cause proprement militaire.
- 38 Georges Lagarrigue, « L'opinion de Salvien sur les Barbares (*De gubernatione dei*). Interprétations actuelles », *Revue d'études latines*, vol. XLII, Paris, 1964. p. 70-71.
- 39 Pour des exemples de comparaison entre personnages considérés « inférieurs » et « supérieurs » dans le *De gub.*, voir Tableau 2.
- 40 *De gub.* IV, 57 b.
- 41 *Ibid.* Préface, 3.
- 42 *Ibid.* IV, 61.
- 43 *Ibid.* IV, 57.
- 44 W. Jones, « The Image of the Barbarian in Medieval Europe », *Comparative*

*Studies in Society and History*, Vol. 13, Cambridge, Cambridge University Press, 1971, p. 306.

45 De gub. IV, 67 b.

46 Pour les mentions de chaque nom de groupe barbare, voir Tableau 3.